Culture Presse
Union des commerçants des loisirs et de la presse

Message de Daniel Panetto aux marchands de presse - covid-19

jeu 19/03/2020 - 13:00

Chères consœurs, chers confrères,

En ces temps troublés, je tenais à vous adresser un message personnel de soutien, et vous apporter, à date, le maximum d'informations à ma disposition.

Nous sommes effectivement autorisés à ouvrir, mais cela n'empêchera pas les difficultés que nous allons affronter – ou que nous affrontons déjà, comme c'est mon cas dans mon magasin depuis ce matin – au vu de la baisse drastique de la fréquentation liée au confinement. Certains adaptent déjà leurs horaires, mais cela pourrait ne pas suffire non plus. Malgré l'attachement que nous avons tous à la mission particulière d'informer nos concitoyens, je comprends parfaitement que certains d'entre nous préfèrent fermer, en pareille situation. Votre situation compte avant tout. Dans tous les cas, fermés ou non, nous allons connaître une baisse voire un arrêt total de nos revenus.

Les pouvoirs publics ont pris la mesure du risque économique, et n'ont cessé d'afficher, entre les allocutions du président de la République et les annonces des différents Ministres, et notamment de Bruno Le Maire, des mesures volontaristes. Dans l'esprit : zéro recette, zéro dépense. Et Emmanuel Macron l'a martelé, il ne laissera se faire aucune faillite d'entreprise – l'Etat paiera.

Cependant, si certaines mesures sont déjà en place et possèdent un cadre déjà bien défini, d'autres manquent encore de contours précis. Je vous fais donc un petit résumé d'où est-ce que nous en sommes, en sachant que certaines réponses me font encore défaut !

En ce qui concerne les délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts), les dispositifs sont en place. Vous trouverez les formulaires à dispositions et le détail des démarches, résumées sur notre site internet. Les services des impôts seront souples et compréhensifs – même s'ils risquent d'être débordés, prenons notre mal en patience.

En cas d'activité réduite, n'hésitez pas à recourir au chômage partiel pour vos employés – j'ai moi-même utilisé le dispositif pour une partie de mes équipes, vu la baisse de la fréquentation aujourd'hui. Vous avez l'info sur notre site aussi.

Enfin, pour ceux qui rencontreraient des problèmes de trésorerie, l'Etat et la BpiFrance sont mobilisés pour garantir les lignes de trésorerie bancaire dont vous pourriez avoir besoin. Là encore, notre site internet vous sera utile en centralisant l'ensemble des contacts.

Sur ce point : je vous conseille d'écrire à votre banque pour demander les reports d'échéances diverses, par exemple de prêt. Une certaine souplesse leur est demandée dans ce contexte particulier. La Fédération bancaire s'est déjà engagée à ce que les banques françaises soient mobilisées en ce sens – par exemple, avec le report jusqu'à 6 mois des remboursements de crédit. Voir leur communiqué.

Nous vous avons créé un modèle de courrier pour votre banque, disponible ici, que vous pouvez adapter.

*

En revanche, comme je vous le disais, certaines questions restent en suspens.

1. Premièrement, le Président de la République a annoncé que les factures d'électricité, d'eau, les loyers devaient être suspendus pour les petites entreprises en difficulté.

Pour les factures : où demander la suspension des paiements ? Quelles modalités ?

Idem pour les loyers : quand et comment faire constater nos difficultés qui justifient la suspension ? Suspension ne signifie probablement pas annulation : comment seront acquittés ces loyers après la crise, avec quel étalement ?

Pour autant, je vous conseille d'écrire sans attendre, pour demander par vous-même les suspensions, à vous fournisseurs d'eau et d'électricité. Ainsi qu'à votre bailleur ou votre propriétaire ! Pour ceux qui, comme moi, sont en galerie marchande, les bailleurs devraient être enclins à un peu de souplesse ; leur syndicat ayant affiché une intention en ce sens. C'est probablement plus complexe avec un bailleur personne physique, mais il faut le tenter. Quoi qu'il en soit, je discute constamment avec les pouvoirs publics pour obtenir des réponses sur les modalités d'étalement des loyers. Mais en attendant il est préférable d'entamer les démarches, dans les règles, pour anticiper. Pour vous aider, voici un courrier type de demande de report de loyer (deux modèles différents selon votre bailleur).

2. Deuxième point à éclaircir : le gouvernement a promis une aide de 1500€ pour les petites entreprises qui connaîtront des difficultés ou fermeront. Là encore, plusieurs questions : en tant que marchands nous avons la possibilité d'ouvrir, pourrons-nous toucher l'aide si nous décidons

de fermer ? Et même si nous restons ouverts ? Car les commerces ouverts souffriront eux aussi de la baisse de la fréquentation. Enfin, comment bénéficier de l'aide ? Là encore, je suis pleinement mobilisé auprès de Bercy pour en savoir plus et faire en sorte que cette aide nous parvienne le plus rapidement possible, et à tous ! Le cabinet de Mme Pannier-Runacher m'a promis une réponse dans les prochaines heures. Dès que j'en sais plus, je vous le ferai savoir.

3. Troisième point : sur nos activités en tant que marchands, je discute en permanence avec nos fournisseurs, pour que les paiements de nos factures puissent être reportés. La FDJ a déjà annoncé que ce ne serait pas possible.

Je me suis tourné vers les messageries pour obtenir un report d'échéance sur la presse, même si la trésorerie de notre activité est positive. J'attends leur réponse.

4. Sur les compléments de rémunération, les MLP m'ont déjà annoncé qu'ils seront dans les temps. Pour Presstalis, Cédric Dugardin s'est engagé fortement par le biais d'un courrier. Je suis mobilisé sur ce dossier avec une détermination sans faille, et toujours en liaison avec le cabinet du Ministre.

Voilà pour les informations que je peux vous livrer et les conseils que je peux vous donner, à ce jour. Sachez que Culture Presse est à vos côtés et ne cesse de travailler inlassablement, pour faire prendre en compte nos spécificités et nos difficultés par les pouvoirs publics. Les élus de Culture Presse, moi-même… nous sommes tous marchands et nous connaissons les mêmes questionnements que vous.

N'oubliez pas que vos délégations régionales Culture Presse, ainsi que les équipes du siège, sont totalement mobilisées elles aussi (voir les contacts sous ce lien), en priorité pour nos adhérents. N'hésitez pas à envoyer un email, nous y répondrons. Suivez également les actualités via notre Quotidienne Union Presse, et sur notre site internet et notre Twitter.

Solidairement,

Bien à vous,

Daniel Panetto

MISE A JOUR

Chères consœurs, chers confrères,

Comme vous l'avez constaté ce matin, j'ai choisi de m'adresser directement à vous pour vous informer au mieux et au plus direct.

Comme promis, j'ai de nouvelles informations concernant l'aide de 1500€. Voici les précisions :

Le fonds de solidarité est dédié aux plus petites entreprises qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires : TPE, indépendants et micro-entrepreneurs des secteurs les plus impactés.

Toutes les petites entreprises qui subissent une fermeture administrative ou **qui auront connu une perte de chiffre d'affaires de plus de 70% au mois de mars 2020** par rapport au mois de mars 2019 bénéficieront d'une aide rapide et automatique de 1 500 euros sur simple déclaration. Pour les situations les plus difficiles, un soutien complémentaire pourra être octroyé pour éviter la faillite au cas par cas.

Comment bénéficier de cette aide de 1 500 euros ? Vous pourrez bénéficier de cette aide **à partir du 31 mars** en faisant une simple déclaration sur le site de la DGFiP.

N'hésitez pas à faire appel à cette aide si, comme je le présume pour beaucoup d'entre nous, vous remplissez les conditions énoncées.

*

Par ailleurs, j'ai été en contact avec la FDJ. Pour votre bonne information, et suite à des remontées du terrain faisant état de joueurs stationnant en points de vente, la FDJ a décidé :

- De désactiver l'affichage AMIGO hier soir à minuit. Dans un second temps, il sera remplacé par un message d'explication de l'arrêt de l'écran dans le contexte de crise lié au COVID 19.
- De supprimer de manière progressive la communication commerciale sur l'afficheur caisse du CUSTO et son remplacement par le rappel des messages barrière prônés par le gouvernement (communication dont le développement était déjà en route). Cela devrait être effectif entre jeudi et vendredi.

*

Dernière info, sur les déplacements du domicile au lieu de travail, et notamment pour vos employés. Certains agents de police peuvent faire un peu de zèle… Face à un éventuel manque de tolérance, je vous conseille, pour vos employés :

- d'utiliser systématiquement l'attestation de déplacement dérogatoire et le justificatif employeur (à disposition sur notre site)

- d'être en possession du contrat de travail (ou du dernier bulletin de paie) et d'une pièce d'identité.

- d'indiquer systématiquement sur le justificatif employeur une date de début de validité et une date de fin (au plus tard le 31/03/2020)

- d'indiquer, outre le trajet et le moyen de déplacement, la durée moyenne estimée de celui-ci

- d'y indiquer les horaires de travail

- de produire ces documents format papier (imprimé ou recopié à la main)

Transmettez bien ces informations à vos équipes, surtout si elles ont du faire face à des forces de police trop zélées.

Je reviendrai vers vous prochainement pour le reste des questions en suspens, dont je vous parlais ce matin.

Bien à vous,

Daniel Panetto

Président de Culture Presse

Culture Presse - 16 place de la République 75010 Paris - Tél : 01 42 40 27 15